

Syndicat des Eaux de la Haute-Artense

Séance du vendredi 12 décembre 2025

Date de la convocation: 08/12/2025

**Membres en
exercice : 7**

*douze décembre deux mille vingt-cinq à 15 heures 30 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur DANIEL
CHEVALEYRE,*

Présents : 6

Votants: 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Monsieur DANIEL CHEVALEYRE, Madame Chrystèle
SERRE, Monsieur Philippe VIALLEIX, Monsieur Marien
TOURNAIRE, Monsieur Christophe BONHOMME, Madame Martine
MONCOURIER

Représentés:

Excusés:

Absents: Monsieur Dominique VOLPE

secrétaire de séance : Monsieur Philippe VIALLEIX

Objet: Demande DETR 2026 : Renouvellement des conduites AEP secteur Granges (Lanobre) - DE_2025_031

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que Sumène-Artense
Communauté a un projet de remplacement des conduites du réseau
d'assainissement sur la commune de Lanobre dans le secteur de « Granges »
(Route des Marguerites, Rue des Chênes, Rue des Genêts et une partie de la
Rue des Ecoles). Ces travaux seront suivis de la réfection de la voirie par la
commune de Lanobre.

Considérant que le réseau AEP de ce secteur est fuyard il est nécessaire de
procéder à son remplacement.

Monsieur le Président précise que l'estimatif de ces travaux serait le suivant :

- Travaux..... : 114 950,00 € HT
- Honoraires de maîtrise d'œuvre.. : 9 050,00 € HT

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que pour aider au
financement des travaux, le Syndicat des Eaux pourrait bénéficier d'une

Date de transmission de l'acte: 16/12/2025

Date de reception de l'AR: 16/12/2025

015-251500542-DE_2025_031-DE

A G E D I

subvention au titre de la Dotation Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

Le plan de financement pourrait s'établir de la manière suivante :

- DETR 2026 : 49 600,00 € (40%)
- Emprunt : 32 000,00 € HT
- Autofinancement : 42 400,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** le projet AEP Granges, commune de Lanobre, pour un montant prévisionnel de 124 000,00 € HT ainsi que son plan de financement ;
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet du Cantal le bénéfice d'une subvention au titre du programme DETR 2026 au taux de 40% ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Daniel CHEVALEYRE.

Le secrétaire de séance,
Philippe VIALLEIX.